

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/754-smic-01.html>

SMIC (01)

- Thèmes généraux - Personnes en difficulté -

Date de mise en ligne : octobre 1999

Journal La Mée Châteaubriant

Salariés payés au SMIC

écrit en novembre 1999

[voir aussi : Les six SMIC](#)

A côté d'une enquête sur le revenu des ménages, l'INSEE s'est intéressée au revenu des salariés payés au voisinage du SMIC, à l'exclusion des enfants, des étudiants et des retraités. Sur 60 millions de Français, l'INSEE compte qu'il y a 49 % d'individus en âge de travailler, dont 834 000 salariés du secteur marchand payés au voisinage du SMIC, c'est-à-dire environ 5600 F par mois en 1996

(note du 2 août 2004 :

Le SMIC était à 7,19 Euros de l'heure, soit 859,32 Euros nets par mois pour 35 h/semaine ;

Depuis le 1er juillet 2004, le SMIC est à 7,61 Euros de l'heure soit 909,52 Euros nets par mois pour 35 h/semaine)

Selon l'INSEE, ces salariés payés au niveau du SMIC représentent une population très hétérogène

â€“ d'une part à cause du nombre de mois ou d'heures travaillées

â€“ d'autre part à cause de leur situation familiale

Des femmes, des jeunes

Ces salariés payés au niveau du SMIC sont surtout des femmes, des jeunes, et des personnes peu diplômées qui occupent des emplois peu qualifiés, souvent temporaires et à temps partiel. Ces caractéristiques font que 63 % des salariés payés au niveau du SMIC ont gagné moins que le SMIC annuel imposable à temps plein !

Deux facteurs sont responsables de cette faiblesse des revenus : la durée hebdomadaire du travail et la durée d'activité sur l'année.

Fragilité de l'emploi

Il faut en effet regarder deux choses :

â€“ les salariés ont-ils eu un temps plein, ou un temps partiel ?

â€“ Et combien de mois dans l'année :

On s'aperçoit ainsi que :

â€“ 28 % des salariés payés au niveau du SMIC , ont travaillé moins de 12 mois dans l'année (contre 7 % pour les salariés payés au dessus du SMIC)

â€“ 53 % des salariés payés au niveau du SMIC, sont en situation de précarité, (travail à temps partiel et/ou inférieur à 12 mois dans l'année) contre 16 % des salariés payés au dessus du SMIC

La fréquence des périodes de chômage chez les salariés payés au niveau du SMIC, invite à comparer leurs revenus avec ceux des chômeurs. L'INSEE constate qu'il vaut mieux, en termes de revenus, être actif avec des périodes de chômage, que chômeur avec des périodes d'activité.

De l'individu au ménage

Parmi les salariés payés au niveau du SMIC, l'INSEE distingue trois catégories :

â€“ jeunes logés chez les parents

â€“ personnes vivant en couple

â€“ personnes seules

La précarité (chômage, salaires proches du SMIC, courtes durées d'emploi) incite les jeunes à loger chez leurs parents. Ce qui représente pour eux une aide considérable

Les couples où l'homme et la femme travaillent, ont de meilleurs revenus que ceux où un seul travaille : ils atteignent un revenu fiscal proche du niveau de vie médian de la population en âge de travailler

Finalement, les plus défavorisés sont les personnes seules, et les couples composés d'un actif et d'un chômeur.

Le jeu des transferts sociaux

Selon l'INSEE, les salariés proches du SMIC sont, en moyenne, plus jeunes que les autres. Les couples n'ont pas d'enfant ou peu d'enfants. Résultat : ils sont moins concernés que d'autres par les prestations liées à la présence d'enfants.

En revanche les salariés payés au niveau du SMIC perçoivent davantage d'allocations-logement que les salariés payés au dessus du SMIC et que les chômeurs.

Enfin, 48 % des salariés payés au niveau du SMIC vivent dans des ménages ne payant pas d'impôt sur le revenu.

Au total, ces trois phénomènes (prestations familiales, allocation-logement, absence d'impôt) font que les salariés payés au niveau du SMIC ont un revenu disponible supérieur à leur revenu fiscal.

Ainsi, selon l'INSEE, peu de salariés au voisinage du SMIC se trouvent parmi les individus les plus pauvres. Il n'empêche que deux tiers des salariés payés au niveau du SMIC ont déclaré pour l'année 1996 un revenu fiscal inférieur à 52 700 F par an (soit 4400 F par mois). C'est pas la fortune !

Source : le n° 28 de « Synthèses », Revenus et patrimoine des ménages, du 6 octobre 1999.

Le SMIC : 30 ans...et des vertus ...

Le SMIC à la Française, tant décrié par les experts économiques il y a quelques années, est en train de s'imposer dans les 15 pays de l'Union Européenne : après l'Angleterre en avril 1999, c'est l'Irlande qui, au 1er avril 2000, sera le neuvième pays des Quinze à adopter ce dispositif destiné à garantir un revenu minimum aux salariés situés en bas de l'échelle hiérarchique.

Certes, ce SMIC a des valeurs bien différentes : plus de 1000 euros en France, Luxembourg, Belgique, Pays Bas, et moins de 500 euros en Grèce, Espagne et Portugal. Mais l'idée d'un SMIC européen progresse, notamment pour empêcher toute concurrence déloyale entre entreprises ou entre Etats.

Les experts très libéraux de l'OCDE, qui ont longtemps affirmé que l'existence du SMIC est un facteur de rigidité économique et de chômage, ont fini par reconnaître que « le salaire minimum peut empêcher que les salaires ne tombent en deçà d'un niveau socialement acceptable. Il peut contribuer à réduire la pauvreté dans les familles d'actifs occupés, et à réduire les inégalités de revenus ». Enfin les experts de l'OCDE ont fini par reconnaître qu'un SMIC correct peut renforcer les incitations en faveur de l'activité.

Le problème, cependant, reste l'emploi précaire, notamment à temps partiel : le sous-emploi conduit à l'existence d'une catégorie de « travailleurs pauvres ».

Anniversaire

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) a 30 ans, il est né le 2 janvier 1970, sur les cendres du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) qui, lui, était né le 12 février 1950. Double anniversaire.

Le SMIC est calculé sur une base horaire : actuellement 40,72 F de l'heure, mais nombre de travailleurs sont à temps partiel, ce qui fait que 15 % des salariés ont une rémunération inférieure au SMIC mensuel. Et il y a aussi des patrons qui, en raison du petit nombre des inspecteurs du travail, continuent à payer leurs salariés en dessous du SMIC/

Le SMIC ne permet pas de réduire les inégalités. Une étude, portant sur les années 1990-96 montrent que les 10 % des ménages les plus riches ont connu une augmentation de 0,9 % de leurs revenus, par an, tandis que les 10 % des ménages les plus pauvres ont subi une baisse de 2,7 % par an !

Pour les 10 % des ménages les plus riches : + 0,9 % par an entre 1990 et 1996

Pour les 10 % des ménages les plus pauvres :- 2,7 % par an entre 1990 et 1996

Ecrit le 10 juillet 2002 :

L'Europe redécouvre les vertus du SMIC

Le salaire minimum, qui fait régulièrement débat en France, en particulier lors de chaque revalorisation légale, semble désormais admis dans l'Europe des 15, après avoir été accusé de favoriser leur chômage, selon une étude publiée mardi 25 juin 2002.

« D'abord compris comme la raison de l'éviction des moins qualifiés du marché du travail, il est désormais présenté comme le moyen de stimuler la productivité des travailleurs », précise cette enquête publiée dans « L'observatoire des rémunérations 2001 » et réalisée pour le groupe de travail temporaire Adecco.

Cette enquête rappelle que le Royaume-Uni a créé en 1999 un salaire minimum national, s'alignant ainsi sur dix pays européens : la France, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal (disposition légale), Belgique, Grèce, Danemark (accords collectifs nationaux), Allemagne, Italie, Autriche (accords collectifs sectoriels).

Analysant en particulier sept pays européens, dont six appartiennent à l'Union européenne (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni), l'autre étant la Suisse, l'enquête conclut que « la notion d'une Europe sociale où toutes les pratiques sociales et salariales seraient harmonisées n'est toujours pas construite ». Tiens donc !

« Même si l'on trouve, dans les sept pays étudiés, un bon niveau de protection sociale, il existe toujours d'importantes différences entre les niveaux de salaires (même rapportés au niveau de vie), les avantages sociaux et les coûts globaux (sociaux et taxes) pour les employeurs », souligne-t-elle.

Autres articles : utiliser le moteur de recherche en tapant les mots *SMIC* ou *revenus*

Ecrit en juillet 2000 :

Les 35 heures ont enrichi la négociation collective mais pas les salariés

Le bilan 1999 de la négociation collective en France, présenté au patronat et aux syndicats, lundi 26 juin 2000, par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, est très clair sur ce sujet. Dans un contexte marqué par une forte croissance économique, la priorité des entreprises se concentre sur la réduction du temps de travail, qui entraîne à son tour une négociation « multithèmes » sur la flexibilité, le travail des cadres, ou encore la formation professionnelle. La question des rémunérations passe après. Martine Aubry, a particulièrement pointé du doigt la dégradation des négociations sur les bas salaires dans les branches.

Les conflits : il y a eu 1119 conflits en 1999, soit + 5 % qui ont abouti à une satisfaction partielle ou totale dans 62 % des cas. La CGT reste en tête de la participation aux conflits.

Le mandatement, ce système, qui permet à des entreprises dépourvues de syndicats, de signer des accords par le biais de salariés « mandatés » par des organisations syndicales extérieures, évolue en flèche. Il représente désormais plus de 40 % des textes signés. Sur la réduction du temps de travail, il prend même la première place,

détrônant ainsi celle des délégués syndicaux.

Les salaires : Au niveau des entreprises, les salaires ne représentent plus qu'un tiers des accords. Dans de très nombreux cas, les rémunérations sont maintenues. Seules les augmentations individualisées progressent au détriment des augmentations générales .

En moyenne, les accords prévoient 2 % d'augmentation, ce qui entraîne une hausse de pouvoir d'achat de 1,6 %, compte tenu de l'inflation de 1998.

Le SMIC à trois vitesses (depuis le 1er juillet 2000)

Le SMIC, né en 1950, a maintenant un petit frère le RMG (revenu mensuel garanti) né au moment des 35 heures. Le SMIC et le RMG évoluent différemment et la situation peut durer encore 5 ans .

Au 1er juillet, le taux horaire du SMIC a augmenté de 3,2 %, pour les salariés restés à 39 heures, par le seul effet mécanique de la revalorisation légale, calculée sur l'inflation plus la hausse de la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier (SHBO)

Le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, l'homme qui gagne 222 fois le SMIC, redoute cette augmentation qu'il accuse d'accélérer le chômage. Fait étrange, il n'a pas les mêmes craintes lorsque la rémunération des actionnaires, dans son entreprise CFIP augmente de 24 %.

Le paradoxe est que ce sont d'abord les salariés restés à 39 heures qui vont profiter le plus de cette hausse. A 42,02 francs brut de l'heure (contre 40,72 francs aujourd'hui), le salaire minimal mensuel s'élèvera en effet à 7 101,38 francs, brut, contre 6 881,68 francs, soit un gain de près de 220 F par mois.

Le SMIC au 1er juillet 2006

Evolution : <http://www.insee.fr/fr/indicateur/smic.htm>

[Le SMIC à 8,27 Euros](#)

Le SMIC : histoire et débats

[Voir Wikipédia](#)

[Voir : les six SMIC](#)

Note du 27 janvier 2010

En cette situation de crise, le SMIC est Â« ringard mais bien adapté Â»

Voir la vidéo ici : <http://www.les-ernest.fr/askenazy>